

BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

Aide-mémoire vétérinaire – Corse

OBJECTIF

Aide-mémoire pour le vétérinaire sanitaire face à une suspicion de brucellose ou à un épisode abortif chez les ovins/caprins.

1. CRITÈRE D'ALERTE

≥ **3 avortements en 7 jours ou moins** : déclaration et investigation réglementaire vis-à-vis de la brucellose. Une situation clinique ou épidémiologique évocatrice peut justifier une investigation sans attendre ce seuil.

2. CONDUITE À TENIR

- Évaluer le contexte clinique et épidémiologique
- Isoler l'animal ayant avorté / présentant des signes évocateurs
- Préserver les possibilités de prélèvement sur femelle, avorton et placenta
- Réaliser les prélèvements réglementaires sans délai
- Informer l'éleveur des mesures à respecter
- Informer la DD(ETS)PP selon le cadre réglementaire
- Transmettre les prélèvements à un laboratoire agréé

3. MESURES CÔTÉ ÉLEVAGE

Les produits d'avortement doivent être gérés conformément à la réglementation. Le lait et le colostrum provenant de l'animal ayant avorté doivent être écartés de la consommation humaine ou animale selon les dispositions réglementaires.

4. DIAGNOSTIC

Le cadre réglementaire autorise notamment les méthodes directes (isolement/identification, PCR) et sérologiques (EAT, FC), selon les situations prévues par les textes et les instructions d'application.

5. NE PAS S'ARRÊTER À LA BRUCELLOSE

En cas d'épisode abortif, associer à la surveillance réglementaire une démarche diagnostique différentielle adaptée au contexte, notamment via OSCAR en Corse : fièvre Q, chlamydiose, toxoplasmose et, selon le contexte, autres agents.

6. POINTS DE VIGILANCE

- Risque zoonotique lors de la manipulation des avortons et placentas.
- Qualité et rapidité des prélèvements essentielles.
- Interprétation à l'échelle du troupeau.
- Toujours vérifier la version en vigueur des textes et instructions avant intervention.

Référence principale : arrêté du 10 octobre 2013 relatif à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la brucellose ovine et caprine.